

Nouvelles modalités de gestion des IR3, IR2, IR1 et IP1

GRADES	CONDITIONS STATUTAIRE	FILIERES		CRITERES DE GESTION	Volume d'emplois offerts au TA (dans la limite du rapport promus/promouvables)	MOUVEMENTS
IP1	IR1 : passerelle statutaire IR2 : 2 ans dans le 1er échelon IR3 : 2 ans dans le 3ème échelon (2 ans de grade) IP2 : 2 ans dans le 7ème échelon + 2 ans de services effectifs dans le grade	Chef de service			Environ 3 emplois par an pour la passerelle	Un TA à la fin du premier semestre de chaque année
					Entre 10 et 15 emplois offerts aux IR3 et aux IR2 en fonction du nombre de postes offerts à la sélection	
IR1	DSD2 : 3ème, 4ème échelons IP1 : passerelle statutaire IP2 : 2 ans dans le 7ème échelon + 2 ans de services effectifs dans le grade IR2 : 2ème échelon + 3 ans de classe	↑ ↑ Chef de service	↑ ← Expert (15%) ↑	<u>Accès au grade :</u> - expertise : cela concerne les informaticiens, ODJ , rédacteurs à la DG dans la limite de 15 % de l'effectif de la classe. - emplois d'IR1 « chefs de service » : offerts prioritairement aux IR2 possédant des qualités d'encadrement. <u>Conditions d'exercice des fonctions :</u> exercer sur le poste pendant deux ans avant de changer d'affectation.	Emplois offerts dans le contrat de performance annuel + emplois libérés par les départs retraites et la passerelle statutaire dans la limite du ratio promus/promouvables	Emplois offerts par voie d'enquête aux agents du grade et au TA Quatre CAP par an
TABLEAU D'AVANCEMENT (emplois offerts par voie d'enquête)						
IR2	IR3 : 3ème échelon	↑ ↑ Chef de service ←	↑ ← Expert ↑	Les deux grades IR2/IR3 constituent un bloc en gestion. Les emplois de chefs de service sont implantés indifféremment IR2/IR3. Pour combler les vacances, application de l'ordre de priorité suivant : IR2 « chefs de service »/ IR2 « experts »/ IR3 « chefs de service »/ IR3 « experts ».	Emplois inscrits dans le contrat de performance annuel + emplois libérés par les promotions d'IR2 au grade d'IR1, d'IP1 et les départs retraites dans la limite du ratio promus/promouvables	Quatre CAP par an IR3/IR2
TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL		↑ ↑	↑ ↑	Après examen des dossiers et avis des directeurs sur la liste de vocation et compte tenu d'une priorité instaurée pour les chefs de service, l'accès au grade d'IR2 se fera par tranche d'ancienneté dans la limite du ratio promus/promouvables.		Deux TA dans l'année
IR3	Inspecteur : 9ème échelon + 14 ans et 6 mois de carrière en catégorie A	↑ Chef de service ←	↑ ← Expert ↑	<u>Conditions d'exercice des fonctions :</u> exercer sur leur poste pendant deux ans avant de changer d'affectation. <u>Accès au grade :</u> - pour la filière expert justifier d'une certaine compétence ou technicité dans les fonctions exercées ; - pour les chefs de service mobilité géographique et/ou fonctionnelle.	Emplois inscrits dans le contrat de performance annuel + emplois libérés par les promotions au grade d'IR2, d'IP1 et les départs retraites dans la limite du ratio promus/promouvables	Quatre CAP par an IR3/IR2
TABLEAU D'AVANCEMENT (emplois offerts par voie d'enquête ; deux tableaux par an)						
Inspecteur		↑	↑			Deux mouvements par an
Insp./IR3/IR2	Tableau commun des mutations			Emplois d'experts implantés insp/IR3/IR2 : un tableau des mutations commun permettra de pourvoir les vacances constatées sur ces emplois.		Deux mouvements par an